

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL121

présenté par  
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

-----

### ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 10 par l'alinéa suivant :

III. - Les deux premiers alinéas de l'article 71 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit sont supprimés.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelles.